

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL – EXERCICE FINANCIER 2021 (2020-12) ET LE RÈGLEMENT
SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICAT
D'AUTORISATION (R.R.V.M., C. C-3.2)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2021-05) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation (R.R.V.M., C-3.2)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021.

PRENEZ AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les articles 2 et 3 entreront en vigueur à compter du 6 octobre 2021.

Fait à Montréal, le 8 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx